



POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 125/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	11 juin 2026
Date d'affichage	19 JUIN 2026
Date de séance	19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi dix-neuf juin à huit heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Étaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	6
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Approuvant le projet
« d'installation d'une
centrale photovoltaïque
sur la toiture du hangar de
l'Hôtel de ville » et son plan
de financement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Maire certifie sous sa
responsabilité
que le présent acte

**A été déposé
à la Subdivision
Administrative**

le.....19 JUIN 2026.....

**et a été publié, affiché ou
notifié**

le19 JUIN 2026.....

Le Maire,



S. LISSANT

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie dans les
délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Cathy PUCHON	X			Pour
Georges DOOM	X			Pour
Rauhere BOURBE	X			Pour
Aldo TIRAO	X			Pour
Tania MANEA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Teva BERNADINO	X			Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Franck LEVAUDI		X		
André TEAHU	X			Pour
Ramona PIRITUA	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Patricia TERIIITERAAHAUMEA		X	André TEAHU	Pour
Léopold HORLEY	X			Pour
Jean-Claude FORTEZ	X			Pour
Carmen BOUGUES épouse PAHIO	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD		X	Yann LEU	Pour
Karyn VII	X			Pour
Mata GANAHOA	X			Pour
Muriel DAUPHIN		X	Laila TINORUA	Pour
Tetaria MATAIO		X		
Laila TINORUA	X			Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI		X	Jean-Pierre CHING	Pour
Moetini MOUTAME		X	Jean-Claude FORTEZ	Pour
Danilo TUAHIVAATETONOHITI	X			Pour
Nuihau LAUREY		X	Teanui VOIRIN	Pour
Tiare PATER - POTHIER épouse BONARDI	X			Pour
Teanui VOIRIN	X			Pour
Vetea-i-te-rai ARAIPU	X			Pour
Tureremataura JORDAN	X			Pour

Formant l'unanimité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** l'avis favorable de la commission du développement urbain du 3 juin 2026 ;
- **Considérant** l'intérêt de développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine communal et de réduire les dépenses énergétiques de la Commune ;
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 19 juin 2026 ;

ADOpte

Article 1 – Sont approuvés le projet « d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du hangar de l'Hôtel de ville » ainsi que son plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Financiers	Montant en F CFP HT	Taux (HT)	Montant en F CFP TTC	Taux (TTC)
DETR	12 455 133	80,00%	12 455 133	70,79%
Commune de PUNAAUIA	3 113 783	20,00%	5 137 742	29,21%
TOTAL	15 568 916	100%	17 592 875	100%

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer la convention de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée, et de manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget principal de la Commune conformément aux procédures budgétaires et comptables en vigueur.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

le 19/06/2026

Application agréée E-legalite.com

DE-987-200013753-20260619-125_2026A-D

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 19 juin 2026,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le Maire,



[Signature]
Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf